Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du mardi 29/01/2019, 18h00

Ordre du jour :

Calendrier 2019-2020 de l'école française Arthur Rimbaud.

La séance est ouverte à 18h05.

Les informations suivantes sont apportées en préambule par la direction :

- La transmission des calendriers par les établissements est sollicitée plus tôt cette année par l'AEFE :
 - à destination de l'Inspecteur de L'Éducation Nationale (IEN 1^{er} degré), au plus tard pour le mardi 05/02/2019.
- La validation par les postes diplomatiques (après retour de l'IEN) se faisant au plus tard pour le mardi 12/02/2019, pour remontée au service pédagogique de l'AEFE.

2018-2019 (et précédemment)	2019-2020
24 heures / semaine = 864 heures / année 25* heures / semaine = 900 heures / année 26* heures / semaine = 936 heures / année	864 heures / année a minima attendues et vérifiées, quelle que soit la politique des langues.
* : selon la politique des langues	
Jours fériés nationaux comptabilisés travaillés.	Jours fériés nationaux décomptés pour le primaire (maternelle et élémentaire).

Les 7 différentes propositions de calendrier, ayant circulé en amont du conseil d'école, sont revisitées avant l'expression des votes définissant l'avis du conseil d'école pour le conseil d'établissement.

A l'issue des votes,

- le calendrier 1 bis décompte 5 voix,
- le calendrier 2 bis, 2 voix
- le calendrier 3 bis, 9 voix
- le calendrier 4, 3 voix.

L'avis du conseil d'école à destination du conseil d'établissement portera sur le calendrier 3 bis.

La séance est clôturée à 18h45.

Rédaction par :

Annie Guillotin, Directrice